



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 9

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Le **DIX-NEUF JUIN**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montrottier dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Président.

Date de la convocation du CCAS : **6 juin 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Brigitte SECOND.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Abderrahman YAACOULI donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Membre absent excusé : Bernard BOUCHET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

CCAS – 2023-07

Subventions aux associations 2023.

Monsieur le Président informe les membres du Centre Communal d'Action Sociale qu'il conviendrait d'aider financièrement certaines associations du secteur. Il est précisé que certaines demandes seront réétudiées ultérieurement après réception d'informations complémentaires.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE de verser une subvention aux associations ci-dessous et en fixe le montant :

1. TRAVELLING 120,00 €
2. Association des Handicapés des Monts du Lyonnais (AHML) – Sainte-Foy-l'Argentière
..... 200,00 €
3. A VOTRE ECOUTE..... 100,00 €

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Président,

Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230619-DECCAS-2023-07-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT



Le Président, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230619-DECCAS-2023-07-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023